



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

DOSSIER A FOURNIR POUR CREDIT IMMOBILIER

1. Une demande de crédit suivant modèle BNA.
2. Un certificat de résidence.
3. Une fiche familiale d'état civil et une copie de la pièce d'identité.
4. Un acte de naissance.
5. Une copie des deux (02) premières pages du livret d'épargne pour les épargnants.
6. Une copie de la carte fiscale pour les entrepreneurs individuels (Commerçants, artisans, professionnels...).
7. Une attestation de travail récente et les trois (03) dernières fiches de paie ou le relevé des émoluments pour les salariés.
- 8- historique du compte bancaire ou postal des douze (12) derniers mois (pour les salariés)
9. Les trois (03) derniers avertissements fiscaux ou tout autre justificatif de revenu pour les non-salariés.
10. Les bilans et comptes de résultats des trois (03) derniers exercices pour les non-salariés (commerçant postulants à un crédit supérieur à vingt (20) million de DA.
11. Un extrait de rôle de date récente pour les non-salariés.



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

12. Une autorisation de consultation de la Centrale des Risques Entreprises et Ménages « C.R.E.M ».

A- Acquisition d'un logement achevé auprès d'un particulier

1. Une copie de l'acte de propriété du logement.
2. L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement datant de moins de trois (03) mois.
3. La fiche de renseignements de l'opération (Modèle BNA), dûment remplie, signée par les deux (02) parties (vendeur et acheteur).
4. Un rapport d'évaluation du logement délivré par un bureau d'études accrédité par la banque.

B- Acquisition d'un logement neuf achevé auprès d'un promoteur immobilier

1. Une décision d'affectation du logement, un contrat de réservation ou tout autre document justifiant l'attribution d'un logement achevé où sont mentionnés le prix de cession, la consistance et l'adresse du logement.



C- Acquisition d'un logement, formule « vente sur plans »

1. Le contrat de vente sur plans notarié, enregistré et publié suivant le modèle fixé par la réglementation en vigueur (Décret exécutif n°13-431 du 18/12/2013).
2. L'attestation de garantie du Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière (F.G.C.M.P.I) en cours de validité.

Outre les documents cités ci-dessus, l'emprunteur doit présenter la pièce suivante dans le cadre du crédit immobilier bonifié pour la construction d'un logement rural :

- une décision d'octroi d'aide frontale CNL

Les autres formes de crédit bonifié, les mêmes documents sont réclamés (logement neuf achevé et vente sur plans).

D-Auto construction

1. Une copie de l'acte de propriété du terrain enregistré et publié ou une copie du certificat de possession enregistré et publié.
2. L'original du certificat négatif d'hypothèque du terrain datant de moins de trois (03) mois.
3. Une copie du permis de construire en cours de validité.



البنك الوطني الجزائري Banque Nationale d'Algérie

4. Un devis quantitatif et descriptif des travaux délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.
5. Un rapport d'évaluation du terrain servant d'assiette à la construction délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.
6. Une décision d'octroi d'aide d'accès à la propriété délivrée de la CNL pour le cas du crédit bonifié dans le cadre de la construction rurale.

E- Extension d'une habitation

1. Une copie de l'acte de propriété de l'habitation enregistré et publié.
2. Une copie de l'acte de propriété du terrain d'assiette enregistré et publié ou une copie du certificat de possession enregistré et publié.
3. L'original du certificat négatif d'hypothèque du terrain datant de moins de trois (03) mois.
4. Une copie du permis de construire en cours de validité.
5. Un devis quantitatif et estimatif du coût de l'extension délivré par un bureau d'études technique accrédité par la banque.
6. Un rapport d'évaluation du terrain et de la construction établi par un bureau d'étude technique accrédité par la Banque.



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie

F- Travaux d'aménagement de l'habitation

1. Un devis estimatif et quantitatif du coût de l'aménagement délivré par un bureau d'études technique accrédité par la banque.
2. Une copie de l'acte de propriété du logement prit en hypothèque
3. L'original du certificat négatif d'hypothèque du logement, prit en hypothèque, daté de moins de trois (03) mois.
4. Un rapport d'évaluation du logement pris en hypothèque délivré par un bureau d'études techniques accrédité par la banque.